



Rougemont, le 23 août 2021  
N. réf : 100.101.01.01/sb

**CONSEIL COMMUNAL**  
de et à  
1659 **ROUGEMONT**

**Préavis N° 16/2021**

<p align="center"><b>DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE SOL DANS LES CHAMBRES DE L'HÔTEL DE COMMUNE</b></p>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

---

Ce préavis a pour but l'octroi d'un crédit de CHF 44'000.-- en vue du remplacement du revêtement de sol dans les chambres de l'Hôtel de Commune de Rougemont.

**2. PROJET**

---

L'Hôtel de Commune de Rougemont comporte 11 chambres et un studio dont le revêtement de sol est vétuste et nécessite un changement. En effet, pour des raisons d'hygiène les moquettes actuelles mises en place il y a de nombreuses années doivent impérativement être changées.

Le choix s'est porté sur un revêtement PVC, imitation bois, qui est totalement adapté à ce genre d'établissement tant par sa qualité que pour son esthétique.

Cette amélioration permettra de donner un nouveau look plus actuel à ces chambres et facilitera grandement l'entretien.

---

### 3. Coût

---

Devis estimatif pour le changement de revêtement CHF 36'000.--

Dans 11 chambres et un studio :

- Déménagement et remise en place des meubles
- Dépose du tapis actuel et des plinthes
- Nettoyage de la colle et ponçage
- Imprégnation, lissage
- Fourniture de revêtement PVC
- Ajustage et pose collée
- Fourniture et pose de plinthes sapin teintées
- Fourniture et pose de seuils alu pour les salles de bains
- Joints devant les seuils
- Taxe décharge, transports, divers & imprévus

Devis estimatif pour l'éventuelle réparation de la chape CHF 2'000.--

Devis estimatif pour les divers travaux de peinture CHF 6'000.--

**COÛT TOTAL DES TRAVAUX CHF 44'000.—**

---

### 4. FINANCEMENT ET IMPACT SUR LES COMPTES

---

Au vu du montant, la Municipalité propose que cet investissement soit financé via les liquidités communales.

Le compte au bilan 9123.24 est ouvert au bilan et sera amorti sur une période maximale de 5 ans.

Dès lors, ce projet augmentera les charges, via l'amortissement, d'un montant d'environ CHF 8'800.- sur cinq ans et n'aura pas d'influence sur l'endettement actuel.

## 5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 12 octobre 2021*

- Vu** le préavis N° 16/2021
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux en vue du remplacement du revêtement de sol dans les chambres de l'Hôtel de Commune;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 44'000.-. Pour ce faire, le compte N° 9123.24 est ouvert au bilan.
- **De financer** ce montant par les liquidités communales
- **D'amortir** cet investissement sur une période maximale de 5 ans par le compte 3501.3304 « Amortissement – Sol des chambres ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 30 août 2021 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 12 octobre 2021.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel